

cide. Nous allons communiquer le nombre d'informations ou d'instructions ouvertes qui semblent correspondre à cette notion."

Même son de cloche du côté de la police fédérale. "Dans les statistiques de criminalité, seules les données relatives aux suspects sont actuellement disponibles. Nous travaillons à la mise à disposition des données relatives aux victimes d'infractions. Cela prend du temps, car la qualité des données doit faire l'objet d'une analyse approfondie", explique la porte-parole Jana Verdegem. D'autant que la banque de données nationale générale n'a pas été conçue dans le but d'y enregistrer des victimes à des fins statistiques. "La qualité des informations relatives aux victimes n'est actuellement pas suffisante pour être publiée", ajoute-t-elle.

"Une femme tuée tous les douze jours"

Pour l'instant, l'IEFH se base sur les chiffres du Collège des procureurs généraux. Chaque année, environ 150 cas de violences conjugales potentiellement mortelles, y compris les tentatives, sont recensés. "Cela signifie qu'en Belgique, tous les trois jours, une personne risque de perdre la vie ou meurt à la suite de violences infligées par un (ex-)partenaire, rappelle Véronique De Baets. Dans 80% des cas, il s'agit de tentatives et, dans 20% des cas, de meurtres effectifs. Cela représente en moyenne 30 féminicides par an, soit une femme tuée tous les douze jours." Il existe très certainement d'autres cas qui passent sous les radars, notamment des cas de suicides de personnes poussées à bout dans un contexte de violences physiques ou psychologiques. Un travail d'analyse préalable s'avère donc nécessaire.

Des données évolutives

Afin de faire correspondre les infractions et les quatre catégories de féminicide, des informations anonymisées sur les caracté-

ristiques des victimes et des suspects (âge, sexe, antécédents judiciaires) doivent être collectées mais aussi sur leurs relations et les circonstances de l'homicide. "Parmi ces indicateurs, certains ne sont toujours pas rassemblés parce que nous n'avons même pas une définition commune pour ce fait. La situation de vulnérabilité de la victime, par exemple, n'est pas collectée de manière systématique", détaille la porte-parole de l'IEFH. "Cela dépend aussi du niveau de formation des policiers qui encodent les dossiers. La notion d'homicide fondé sur le genre reste nouvelle pour de nombreux agents", précise la magistrate liégeoise.

"Une femme est tuée tous les douze jours en Belgique."

Véronique De Baets
Porte-parole de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH)

Autre écueil de taille: la qualification peut évoluer au cours de l'instruction. Le ministre public note ainsi que "la dimension de genre d'un homicide peut n'apparaître qu'au cours de l'enquête et ne pas faire systématiquement l'objet d'une rectification de l'enregistrement initial". De même, lorsque la victime ne décède pas immédiatement, l'enregistrement initial n'est pas toujours adapté. Or, ces variations ont un impact réel sur des données qui concernent quelques dizaines de dossiers chaque année.

Une mise en place en octobre ?

Face à ces multiples difficultés, le recensement verra-t-il le jour, comme prévu, d'ici la fin de l'année 2025 ? À voir. "C'est un travail qui se fait petit à petit. Nous n'allons pas pouvoir mettre tout en œuvre tout de suite. Dans un premier temps, nous allons voir comment donner des statistiques sur l'homicide conjugal", expose Nadia Laouar.

Du côté du cabinet du ministre de l'Égalité des chances, Rob Beenders (Vooruit), on se montre un brin plus optimiste: "Les articles 9 et 10 de la loi sur les féminicides entreront en vigueur en octobre 2025. L'arrêté royal devrait donc être adopté dans les semaines qui viennent."

Nicolas Gobiet

LA JOURNÉE

Casque et immatriculation obligatoires pour les trottinettes électriques ?

Le ministre fédéral de la Mobilité, Jean-Luc Crucke (Les Engagés), a affirmé à nos confrères de *La Dernière Heure* vouloir durcir la législation concernant l'usage de trottinettes électriques. Il veut notamment imposer à chaque engin une plaque d'immatriculation. L'idée ? Stopper "l'impunité", alors que le nombre d'accidents est en hausse de plus de 60% au premier trimestre 2025 (déjà 417 accidents à déplorer selon l'Institut Vias). Autre mesure envisagée: l'obligation du port d'un casque. On pourrait donc se demander si une telle mesure pourrait être un jour imposée aussi aux conducteurs de vélos. Le ministre reste là plus évasif, affirmant vouloir le "promotionner", mais pas l'imposer. Reste à savoir quand ces mesures pourraient entrer en vigueur. "Vous arrivez quelques jours trop tôt...", confie à ce propos Jean-Luc Crucke, vraisemblablement décidé.

Linkebeek vote en faveur du compromis avec Infrabel en vue du RER

Une nouvelle étape a été franchie dans le dossier du réseau express régional (RER) à Linkebeek. Le conseil communal a approuvé lundi soir à une courte majorité la proposition d'Infrabel, a annoncé le bourgmestre Yves Ghequiere. Sept voix étaient en faveur de la proposition, face à six voix contre et une abstention. Ce dossier est le plus difficile et le plus sensible de ces dernières années dans cette commune à facilités du Brabant flamand, où les projets visant à doubler le nombre de voies (de deux à quatre) ont suscité une forte opposition. Infrabel a donc présenté une ultime proposition de compromis: deux voies pourraient être conservées pendant au moins les 12 prochaines années sur une distance de 700 m, mais la gare de Linkebeek serait amenée à disparaître. Grâce à un nouveau pont pour cyclistes et piétons de plusieurs centaines de mètres de long, les navetteurs seraient alors redirigés vers la gare d'Uccle Moensberg. En parallèle, trois procédures d'appel sont encore en cours devant le Conseil d'État contre ces projets.

Depuis 8 ans dans votre journal

Jean Georges

RECHERCHE

Toutes antiquités et brocantes de la cave au grenier.

ACHÈTE CHER & JUSTE !



Manteaux de Fourrures:
vison, astrakan, renard...



Meubles et objets anciens:
pendules, tableaux, sculptures, luminaires, miroirs...



Vins



Machine à coudre



Tapis ancien



Rachat de Bijoux

NOUVELLE DIRECTION
MAISON JEAN GEORGES

jeangeorges.contact@gmail.com
0486 29 76 31

Du lundi au samedi de 8:00 à 19:00. Déplacement Belgique entière. Discretion assurée. Visites avec les précautions requises

Bagages de luxe: Hermès, Vuitton, Chanel, Delvaux...

Argenterie: couverts et pièces de forme

Armes anciennes: fusil, pistolet, épée, sabre

Montre gousset / bracelet: montre Jaeger, Omega, Rolex et toute autre marque.

Instruments de musique: piano, violons, saxo...

Livres anciens: dictionnaire, BD, missel, Jules Verne...

Poste de radio

Art asiatique: porcelaine, jade, bronze, mobilier...

Bijoux or, argent, fantaisies...

Pièces de monnaies (françaises et étrangères).

Cuivres et étains

PAIEMENT IMMEDIAT
Estimation et déplacement gratuit

Expertise / Succession / Partage
ACHAT / VENTE